

Syndicat Mixte du PARC NATUREL REGIONAL de CHARTREUSE

COMITE SYNDICAL

COMPTE RENDU DU 21 octobre 2016 SARCENAS (Salle des Fêtes) Les membres du comité syndical sont accueillis par Jean LOVERA, Maire de Sarcenas, qui se dit ravi de recevoir le comité syndical dans sa salle des fêtes rénovée.

Il présente Sarcenas, commune de 210 habitants qui s'étage de 1000 m à 2082 m, sur le sommet de Chamechaude, montagne partagée avec le Sappey et St Pierre de Chartreuse.

Sarcenas présente un habitat dispersé et 80% de sa surface est de la forêt. L'activité est essentiellement tournée vers le tourisme avec la présence de gîtes, d'hôtels et de restaurants. Des spécificités historiques intéressantes, il invite d'ailleurs les membres à faire le tour de la commune afin d'admirer l'ensemble des roches travaillées par les soldats romains adepte du culte de Mithra (200 ans après J-C).

Sarcenas est davantage connue par son site du Col de Porte, sur lequel un projet de développement est étudié avec St Pierre de Chartreuse et le Sappey (Sivom de Chamechaude), projet très lié à l'activité ski nordique tout public mais aussi un peu d'alpin.

Il espère revoir les membres du Comité à l'inauguration de la place du village, dont l'aménagement a déjà démarré par la rénovation de la mairie et de la salle communale, où se tient cette réunion. Salle par ailleurs équipée pour accueillir le Ski nordique chartroussin et ses 40 jeunes qui viennent régulièrement s'y entraîner.

Il redit sa satisfaction d'accueillir le Comité et redonne la parole au Président.

Dominique ESCARON, Président, remercie Jean LOVERA. Il constate le quorum et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Il salue ensuite la présence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire de Myans et représentant la communauté de communes Cœur de Savoie, officiellement présente au sein du Parc, et lui souhaite la bienvenue.

Il procède ensuite à la validation :

• du compte-rendu du 6 juillet 2016

Les membres du comité n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il passe ensuite la parole à Céline BURLET, Vice-présidente en charge de l'administration et des finances.

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE : DECISION MODIFICATIVE N°1

(PowerPoint joint au présent compte rendu)

Céline BURLET précise que la décision modificative porte essentiellement sur des ajustements du budget structurel, et des ajustements du programme opérationnel, par l'intégration des actions du programme 2016. Ce qui n'avait pas été fait lors du budget primitif car les financements ont été obtenus après le vote du budget. Ces ajustements concernent à la fois la partie fonctionnement et la partie investissement.

De manière synthétique, la décision modificative s'équilibre ainsi à hauteur de 213 087 € en section de fonctionnement et de 110 127 € en section d'investissement.

Débat autour des modifications proposées :

Yves GUERPILLON demande si l'opération signalétique concerne des études.

Karine BAILLEUX, responsable finances, répond qu'il s'agit de panneaux d'information rattachés aux actions engagées sur la gestion du tétras lyre et aux loisirs motorisés.

Anne LENFANT demande des précisions, dans le cadre de l'outil SIT, par rapport au SPANC.

Artur FATELA, directeur, explique qu'il s'agit d'une application métier qui permettra d'améliorer l'efficacité du SPANC.

Concernant la refonte du site du Parc et l'établissement d'un cahier des charges, Jean-Paul PETIT tient à souligner un point dans le site actuel : il s'agit de l'intérêt que représentent les mini-sites à la fois pour les communes et les associations. Si la nouvelle mouture du site amène à l'abandon de cette partie, il demande à ce qu'une information soit faite en amont.

Céline BURLET, en charge de ce dossier, précise qu'à ce jour rien n'est encore établi, le cahier des charges est en cours d'élaboration, des discussions ont été entamées avec certains prestataires.

Cette partie sera mise en discussion pour appréhender l'intérêt de la conserver ou non. Il faut souligner que les mini-sites sont moins "à la mode", mais on reviendra vers les acteurs concernés lorsque l'élaboration du cahier des charges sera plus avancée.

Sans autre question la délibération suivante est proposée :

" Cette décision modificative porte sur :

Des ajustements sur le budget structurel

<u>Des ajustements sur le programme opérationnel inscrit au budget du Parc</u> : Intégration budgétaire d'actions du programme d'actions 2016 dont les financements ont été acquis après le vote du budget primitif.

Ces ajustements concernent à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Un ajustement sur la refacturation à la réserve naturelle

La décision modificative s'équilibre ainsi à hauteur de 213 087 € en section de fonctionnement et de 110 127 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Pour mémoire, les rubriques du budget de fonctionnement sont les suivantes :

- Budget structurel
- Actions structurantes
- Missions spécifiques

Ces 3 rubriques forment le fonctionnement de base du syndicat mixte.

La section de fonctionnement comprend également :

Actions inscrites en section de fonctionnement (programme d'actions)

Comité syndical du 21/10/2016

- Réserve naturelle
- Amortissements
- Autres opérations (opérations financières /d'ordre)

Sont concernées par cette décision modificative les rubriques suivantes :

- Le budget structurel
- Actions inscrites en section de fonctionnement
- Réserve naturelle
- Autres opérations

Budget structurel

Montant des dépenses : -18 000 €

Montant des recettes : 17 000 €

Solde de financement : + 35 000 €

En dépenses, il s'agit :

- de prendre en compte le coût à la charge du syndicat mixte lié à la validation de services de contractuels par des agents devenus titulaires
- de transférer 35 000 € affectés au budget communication vers la section d'investissement afin de répondre à un des objectifs fixés pour cette année : améliorer la communication numérique.

Ce budget de 35 000 € est dédié à la refonte de notre site internet qui date de 2010 et accuse une certaine obsolescence tant dans ses fonctionnalités qu'en termes de sécurité. La refonte du site permettra de mettre en œuvre une stratégie de communication trans-média mêlant vidéo, images, son, intégration des réseaux sociaux, mise en place de campagne de mailing.

Du coté des recettes, 17 000 € de remboursement sur absence de différents agents sont pris en compte.

Actions inscrites en section de fonctionnement

Montant des dépenses : 184 265 €

Montant des recettes : 184 265 €

Solde de financement : 0 €

Le Comité Syndical du 30 avril 2016 a approuvé le programme opérationnel pour l'année 2016. 6 opérations ont déjà été inscrites au budget primitif en section de fonctionnement. Il est proposé d'intégrer budgétairement les opérations portées par le Parc naturel régional de Chartreuse en maîtrise d'ouvrage qui ne l'ont pas été au budget primitif.

<u>14 opérations font l'objet d'une inscription budgétaire</u> en section de fonctionnement à l'occasion de cette décision modificative :

Echanges scolaires pour 5 000 €

Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1er degré pour 34 818 €

Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2ème degré pour 8 820 €

Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances pour 6 300 € Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaire pour 6 000 €

Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaire pour 4178 € Mise en place du plan d'action territoire à énergies positive (TEPOS) pour 28 140 €

Faciliter la prise en compte des aménités dans la gestion forestière pour 13 500 € Valoriser les outils de médiation et de sensibilisation en paysage et en urbanisme pour 6 160 €

Recherche des sites de swarming des chiroptères sur le territoire Parc pour 16 860 €

Valoriser les connaissances et savoir faire de la plateforme environnement pour 17 709 €

Etude et accompagnement pour la mise en place d'un point de vente collectif pour les producteurs fermiers pour 14 790 €

Démarches expérimentales : approche globale et transversale du développement économique pour 15 000 €

Evaluation des projets d'hébergements touristiques innovants et expérimentaux : Gites greniers et Da'huttes pour 6 990 €.

La présentation action par action, article par article est annexée au présent rapport

Refacturation budget annexe réserve naturelle

Montant des dépenses : 11 822 €

Montant des recettes : 11 822 €

Solde de financement : 0 €

Il s'agit de prendre en compte des charges de personnel complémentaires pour la réserve pour 11 822 € qui lui seront refacturées en fin d'année.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 52 200 € qu'il est proposé de financer par virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Compte tenu des différents soldes détaillés ci-dessus, les autres opérations sont les suivantes :

Autres opérations/opérations financières ou d'ordre

021 - Virement à la section d'investissement : 52 200 € 022 - Dépenses imprévues de fonctionnement : - 17 200 €

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 213 087 €.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 110 127 €. Logistique de la structure

Prise en compte de la recette de cession des deux véhicules pour 6 926 € - somme reprise en dépense pour le même montant.

4 actions du programme 2016 font l'objet d'une inscription budgétaire :

Déploiements TIC

Inscription de l'application métier de gestion de l'assainissement non collectif pour un montant de dépenses TTC de 22 152 € et une recette de 18 460 €

Inscription de l'acquisition d'outils dédiés au système d'information territorial pour 16 978 € en dépenses TTC et une recette de 14 148 €.

Signalétique

Inscription de l'action gestion et limitation des loisirs motorisés pour une dépense TTC de 8 520 € avec une recette de 7 100 €

Inscription de l'action pour la gestion et la préservation du tétras lyre pour une dépense TTC de 13 551 € et une recette de 11 293 €.

Inscription des crédits pour la <u>refonte du site internet</u> dans l'opération déploiements TIC (transfert des crédits de la section de fonctionnement)

La section d'investissement présente un besoin de financement global de 52 200 € qu'il est proposé de couvrir par virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative N°1 au budget principal 2016 qui s'équilibre :
- En section de fonctionnement à hauteur de 213 087€,
- En section d'investissement à hauteur de 110 127€."

2 - REVISION DE LA CHARTE DU PARC : DEMANDE DE MODIFICATION DU PERIMETRE D'ETUDE

Le Président passe ensuite la parole à Corine WOLFF, 1ère Vice-présidente en charge de la révision de la Charte.

Corine WOLFF rappelle la délibération du 06 juillet dernier, par laquelle un périmètre d'étude avait été proposé, correspondant au périmètre actuellement classé, soit 60 communes.

A l'époque, il avait été regretté de ne pouvoir proposer un périmètre avec les 65 communes comme ce fut le cas pour le périmètre d'étude da la charte actuelle.

Pour ce faire, il aurait fallu délibérer, au maximum, 3 années avant la fin de de la classification actuelle.

Lors du comité du 06 juillet, il avait aussi été évoqué l'éventualité de proposer l'extension du périmètre d'étude, pour cela il est nécessaire de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Préfet de Région.

C'est donc cette proposition d'extension du périmètre d'étude pour revenir au périmètre d'étude de la charte actuelle qui est soumise au vote du Comité.

Corine WOLFF tient à apporter une précision sur un décret en préparation sur la loi biodiversité qui a été adoptée, et qui définit un certain nombre de critères de classification assez contraignants.

Ce décret impose que pour obtenir la classification en parc, il faut recueillir l'accord des 2/3 des communes du périmètre d'étude, représentant 75% de la surface et 50% de la population.

Corine WOLFF soumet quelques éléments chiffrés qui permettent de voir si ces nouvelles dispositions pourraient poser un problème à terme.

Le périmètre actuel représente 54 400 habitants, dans le périmètre d'étude élargi on passerait à 59 146 habitants.

Pour répondre aux critères du futur décret, 43 communes sur les 65, soit 2/3, devraient adhérer pour que la Chartreuse soit à nouveau classée en Parc naturel régional.

Ces 43 communes doivent représenter au moins 29 574 habitants (50% du total des habitants du périmètre d'étude) et 58 637 hectares (75% du total de la surface du périmètre d'étude).

Le constat est donc que pour le Parc de Chartreuse il n'y a pas de contraintes particulières issues de l'extension du périmètre d'étude.

Ce soir, il s'agit de revenir au périmètre d'étude de l'ancienne charte. C'est en fait une modification mineure mais qui permettrait aux communes qui n'avaient pas intégrer la charte de le faire.

Corine WOLFF propose la délibération suivante :

"Le Comité syndical du Parc de Chartreuse a délibéré le 06 juillet 2016 pour lancer la révision de sa charte. Cette délibération comporte, comme le demande le Code de l'environnement, les objectifs et principes proposés pour la révision, les modalités d'association des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre et celles de concertation avec les partenaires associés ainsi que le périmètre d'étude.

Or, et toujours selon le Code de l'environnement, dans le cas d'un renouvellement du classement d'un Parc existant, et si un nouveau périmètre d'étude n'a pas été arrêté par la Région en concertation avec le Syndicat mixte au plus tard 3 ans avant l'expiration du classement, le périmètre d'étude correspond au périmètre du classement en cours. Ainsi, et comme ce délai des trois ans est dépassé, le périmètre d'étude du Parc de Chartreuse correspond aux 60 communes actuellement classées.

Cependant, ce périmètre d'étude peut être modifié par la Région puisque c'est elle qui prescrit la révision. En effet, le code de l'environnement précise que la région engage le classement ou le renouvellement du classement d'un Parc naturel régional par une délibération qui prescrit l'élaboration ou la révision de la charte et définit le périmètre d'étude (extrait de l'article L333-1).

De plus, lors de la présentation en Comité syndical, les élus ont regretté que cette contrainte réglementaire ne permette pas de retenir le même périmètre d'étude qui avait été proposé lors de la révision de la charte actuelle, soit 65 communes. C'est pourquoi, la délibération du 06 juillet 2016 comportait en son sein deux cartes, une avec le périmètre à 60 communes et une avec l'ancien périmètre d'étude à 65 communes, permettant de prévoir d'ores et déjà une modification du périmètre d'étude.

D'ailleurs, suite à l'interpellation de certains élus, le Président avait répondu que compte tenu des problématiques de délais nous n'avions pas le choix, et qu'il fallait délibérer sur le périmètre autorisé, tout en précisant que nous demanderions que le périmètre d'étude soit modifié pour qu'il corresponde bien à la réalité du territoire.

PROPOSITION

Il est proposé de solliciter le Conseil régional et le Préfet de région afin de modifier le périmètre d'étude pour qu'il corresponde au périmètre de l'ancienne charte, soit 65 communes.

Cette modification mineure permettrait de revenir à un périmètre d'étude plus naturel et non contraint. Elle ouvrirait aussi la possibilité aux communes qui n'avaient pas approuvées la dernière charte de pouvoir le faire aujourd'hui.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver le nouveau périmètre d'étude tel que proposé sur la carte annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires."

Il est demandé de préciser les 5 communes incluses dans ce nouveau périmètre, et si ces dernières ont manifestées un intérêt à être intégrées.

Ce sont : La Buissière, La Flachère, Lumbin, Ste Marie d'Alloix et St Nicolas de Macherin

En fait, si elles n'ont pas clairement manifesté leur intérêt, les municipalités ont changé et des rapprochements se sont faits.

Le Président souligne que la démarche entreprise tend à éviter d'exclure des communes qui n'étaient pas partantes la dernière fois mais il est bien clair qu'on ne les oblige pas à venir. Cependant, au stade où se trouve le processus si cette extension n'est pas faite cela revient à fermer définitivement la porte à ces communes et à renouveler en l'état. Il est à noter que c'est une extension raisonnée, on reste dans un périmètre parfaitement cohérent.

Christophe ENGRAND explique qu'à l'époque certaines de ces communes étaient dans la crainte de contraintes urbanistiques de la part du Parc.

Il souligne en outre qu'un rapprochement entre la Buissière, Ste Marie d'Alloix et Barraux est en réflexion, et devrait faciliter les échanges.

Le Président propose le vote :

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité:

- D'approuver le nouveau périmètre d'étude tel que proposé sur la carte annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires."

Le Président remercie les membres du Comité de leur confiance. Il sait que ces 5 communes vont se poser des questions mais elles pourront aussi apprécier ce qui s'est fait au sein du Parc.

Les communes adhérentes ont pu bénéficier de financement appréciables et d'une belle image, de même que les acteurs du territoire ont pu profiter de dispositifs intéressants liés à l'existence du Parc.

Au niveau urbanistique, hormis des projets pharaoniques, les communes ont peu à redouter, quoiqu'il en soit ce sont bien elles qui décideront.

Il tient à insister sur le fait que ce soir c'est bien une porte ouverte à ceux qui le souhaitent.

3 - QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, avant de laisser la place à la partie présentation à quelques informations à soumettre à l'assemblée.

- *** Concernant les problèmes liés à la présence du loup, il tient à rappeler la pression que subi le Vercors et les agressions des troupeaux y compris de bovins, même si des prélèvements ont été autorisés, cela ne résout pas tout. Si le problème n'est pas de cet ordre en Chartreuse, malgré la présence signalé d'un ou deux spécimens sur la Grande Sure, il tient à ce que le Parc reste attentif sur le sujet.
- *** Le Vercors a un nouveau président : Jacques ADENOT. Il va devoir reconstituer une équipe. Le Parc a rencontré pas mal de difficultés sur ces derniers mois, il ne sera pas facile de ressouder les équipes.
- *** Concernant le renouvellement, il avait été envisagé d'engager la révision en même temps que le parc du Massif des Bauges et éventuellement de travailler ensemble. Cela ne se fera pas, le Parc des Bauges ayant décidé de reporter de 3 ans sa mise en révision. La raison étant que les élus n'ont pas pu trouver d'accord sur le périmètre d'étude.
- *** Le nouveau Préfet de l'Isère viendra passer du temps en Chartreuse le 31 octobre prochain. Toutes les facettes et les problématiques du territoire lui seront présentées.
- *** Le Président se dit fier de la plaquette écoles (remise à l'entrée). C'est un beau travail, car à travers ce type d'opération on prépare l'avenir, par effet d'entrainement. C'est vraiment une démarche positive qu'il demande aux élus de faire connaître.
- *** La Plateforme environnement a été relancée. Pilotée par le Vice-président Gérard ARBOR, elle est composée d'association environnementalistes, et se réunit tous les mois. Celle-ci s'empare de sujets pouvant poser problèmes à terme. Il invite d'ailleurs, notamment, les communes à faire remonter à la plateforme, les projets qui présentent des éléments complexes. Traiter ce type de projets en amont, permet une réflexion plus apaisée et conduit à des solutions plus satisfaisantes.

Dans ce cadre, le Président cite 2 cas : celui de l'installation des caves de Chartreuse sur le site d'Aiguenoire (zone humide), et l'aménagement du Col de Porte présenté par Jean LOVERA, à la dernière réunion de la plateforme. C'est évidemment plus facile d'aborder les problèmes très tôt, de préférence à un traitement dans le vif du sujet, et à un moment où les passions sont exacerbées. Il faut donc savoir que ce dispositif existe et suggère de porter l'information dans les communes.

Sans autre remarque, et l'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance à 20 heures 50

Le Président propose de passer à la partie informative présentée par : Jean-Yves BOUVET, directeur ONF 38, Alice MOREL, directrice Unité territoriale Chartreuse (ONF) et Fabien BOURHIS, responsable mission Forêt au Parc.

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous : <u>www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/le-parc</u> rubrique : comptes-rendus-desbureaux-et-comites-syndicaux



Syndicat Mixte du PARC NATUREL REGIONAL de CHARTREUSE

COMITE SYNDICAL

COMPTE RENDU Du vendredi 21 octobre 2016 SARCENAS (Salle des Fêtes)

Annexes:

- ➤ Ordre du jour
- > Listes des présents, excusés et pouvoirs
 - > DM1 (PowerPoint)
- Présentation Grande Chartreuse : forêt d'exception (PowerPoint)

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL vendredi 21 octobre 2016 – 19 heures SARCENAS (38) - salle des fêtes

ACCUEIL DES PARTICIPANTS : à partir de 18 heures 45

Validation du compte-rendu du 6 juillet 2016

- 1 BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE : DECISION MODIFICATIVE N°1
- 2 REVISION DE LA CHARTE DU PARC : DEMANDE DE MODIFICATION DU PERIMETRE D'ETUDE
- 3 QUESTIONS DIVERSES

Partie informative:

<u>Forêt de Grande Chartreuse</u> : 3^{ème} forêt d'exception de France (présentation par l'ONF du Label Forêt d'exception, actions en cours)

<u>AOC Bois de Chartreuse</u> : dernière étape en vue (détail sur l'aire géographique et planning prévisionnel)

LISTE DES PRESENTS Comité syndical du 21 octobre 2016

Etaient présents :

1er collège – Délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

LANGENIEUX-VILLARD Philippe

2ème Collège - Délégués Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

ENGRAND Christophe

GERIN Anne

3ème Collège - Délégués Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4ème Collège – Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAMBERY

GRENOBLE

VOIRON

5ème collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

CORBEL

QUEMART Philippe délégué titulaire

ENTREMONT LE VIEUX

LENFANT Anne déléguée titulaire

LA BAUCHE

VILLIEN Roger délégué titulaire

LE SAPPEY EN CHARTREUSE

ESCARON Dominique délégué titulaire

LES ECHELLES

VIAL Cédric délégué titulaire

MIRIBEL LES ECHELLES

PIGNARD-MARTHOD Nicole déléguée titulaire

MONT ST MARTIN

REDA Franck

PROVEYZIEUX

PUGET Stéphane

QUAIX EN CHARTREUSE

DOLIS Hélène déléguée titulaire

SARCENAS

LOVERA Jean délégué titulaire

ST AUPRE

DELPHIN Maurice délégué suppléant

ST CHRISTOPHE SUR GUIERS

VEUILLET Pascal délégué titulaire

ST FRANC

GUIBERT Yves délégué titulaire

ST HILAIRE DU TOUVET

PRACHE Olivier

ST JEAN DE COUZ

LE GOUIC François délégué titulaire

ST LAURENT DU PONT

ORTHLIEB Maxence délégué titulaire

SARTER Jean-Claude délégué suppléant

ST PANCRASSE

ROUGIER Alain délégué titulaire

ST PIERRE DE CHARTREUSE

GUERPILLON Yves

ST PIERRE D'ENTREMONT 38

PETIT Jean-Paul délégué titulaire

ST PIERRE D'ENTREMONT 73

BIENASSIS Brigitte déléguée titulaire

ST THIBAUD DE COUZ

DUISIT Robert

6ème collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BIVIERS

BEAUME Bernard délégué titulaire

CORENC

QUAIX Mireille déléguée titulaire

COUBLEVIE

CHENE Gérard délégué titulaire

LA TERRASSE

BONNEFON Geneviève déléguée titulaire

LA TRONCHE

CREPEAU Danièle déléguée suppléante

MYANS

FASSEL Jean délégué titulaire

ST ISMIER

CANIVET Bernard

ST NAZAIRE LES EYMES

BERNE Denis délégué suppléant

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE

CLARET Jean-Paul délégué titulaire

DAL'LIN Gérard délégué titulaire

QUINTIN Philippe délégué suppléant

SEJOURNE Denis délégué titulaire

GRENOBLE ALPES METROPOLE

POULET Jean-Luc délégué titulaire

Membres à voix consultative :

- CESER AUVERGNE/RHONE-ALPES

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE SAVOIE

GUILLAUD Jean-Pierre

INVITES

MONIN Jean-Louis Maire de St Laurent du Pont BECLE-BERLAND Michel Président du CIBC BOUVET Jean-Yves directeur ONF 38 MOREL Alice directrice Unité territoriale Chartreuse (ONF)

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS Comité syndical 21 octobre 2016

Excusés et pouvoirs :

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes 1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri

GIRAUD Eliane

MONTORO-SADOUX Marie-Pierre à BERANGER Nathalie

REPENTIN Thierry

2^{me} collège – Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André (tit.) à BURLET Céline

POLAT Julien (tit.) à GERIN Anne

DURANTON Robert (supp.)

PEYRIN Jean-Claude (supp.)

RIVAL Christian (supp.)

3^{me} collège – Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

ARTHAUD-BERTHET Gaston (supp.)

GUIGUE Gilbert (tit.) à WOLFF Corine

MITHIEUX Lionel (tit.)

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAMBERY

GRENOBLE

MERIAUX Pierre (tit.)

BOUZAIENE Sadok (supp.)

VOIRON

LEBLANC Christian (tit.)

5ème collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

APREMONT

DUPRAZ Marc (tit.)

ST BERNARD DU TOUVET

DESAUTEL Frédéric (tit.)

ST CHRISTOPHE LA GROTTE

BARRIER Pierre (tit)

ZURDO Jean-Pierre (supp.)

ST ETIENNE DE CROSSEY

BERENGER Hubert (tit)

ST JOSEPH DE RIVIERE

ARBOR Gérard (tit.) à BIENASSIS Brigitte

STE MARIE DU MONT

BRIGUGLIO Antoine (tit.)

ST JULIEN DE RATZ

LELEU Sophie (tit.)

ST PIERRE DE GENEBROZ

RICHEL Jacques (tit.)

ST THIBAUD DE COUZ

RICARD Nathalie (supp.)

STE MARIE DU MONT

BRIGUGLIO Antonino (tit.) à ENGRAND Christophe

6ème collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAPAREILLAN

BURGAT Michel (tit.) à CLARET Jean-Paul

COGNIN

PIN Marcel (tit.)

CROLLES

CHEVROT Blandine (tit.) à DOLIS Hélène

GROS Nelly (supp.)

FONTANIL-CORNILLON

TERPENT René (tit.) ESCARON Dominique

LA BUISSE

PERRET Jacques (tit.) à CHENE Gérard

BAUBE Emmanuelle (supp.)

LA TRONCHE

SPINDLER Bertrand (tit)

LE TOUVET

GUILLON Dominique (tit.) à BONNEFON Geneviève

LES MARCHES

CARREL Christine (tit.)

ST BALDOPH

VAUSSENAT Gilles (tit.) à LOVERA Jean

ST VINCENT DE MERCUZE

BURDET Gérard (tit.) à SEJOURNE Denis

VOREPPE

STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory (tit.)

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

GRENOBLE ALPES METROPOLE

HUGELE Fabrice (tit)

INVITES:

Dominique LABBE Préfet de la Savoie Jacques CHIRON sénateur de l'Isère Bernard SAUGEY sénateur de l'Isère Michel BOUVARD sénateur de la Savoie Michèle BONNETON députée de l'Isère Geneviève FIORASO députée de l'Isère Bernadette LACLAIS députée de la Savoie Juliette TRIGNAT sous-préfète de Savoie Annie DAVID sénatrice de l'Isère Michel SAVIN sénateur de l'Isère Michel DESTOT député de l'Isère Dominique DORD député de la Savoie Béatrice SANTAIS députée de la Savoie Pierre RIBEAUD député de l'Isère

Hervé GAYMARD président du Conseil départemental Savoie Jean-Pierre BARBIER président du Conseil départemental Isère

ZOOM sur...le Bois de Chartreuse

Le bois est omniprésent en Chartreuse. Véritable filière sur le massif alliant les savoir-faire du sylviculteur, jusqu'à l'architecte, c'est 350 professionnels qui travaillent une forêt de montagne de 50 000 hectares.

Chiffres clés

Surface: 52 700ha (8 500ha forêt domaniale, 9 950ha forêt communale/sectionale,

34 250ha forêt privée soit 65 %)

Tx boisement : 60% (mini : 3%, maxi : 90%) Principales essences : Sapin, Épicéa, Hêtre

Nb de compte de propriété privé : 17 800 (surface moyen : 1,49 ha) Volume bois produit / sortie des forêts /an : 180 000m³ / 100 000m³ Emplois directs : 350 (dont 60 entreprises charpente, 9 scieries)

Volume annuel sciage: 25 000 m³

Actions du Parc

- Animation charte forestière
- Animation projets desserte structurants
- Appui animation filière bois (CIBC)
- Sensibilisation à la forêt et à la filière bois
- Financement (contrat parc, Leader...)

• Forêt d'exception®:

Présentation par Jean-Yves Bouvet, directeur ONF Isère, Alice Morel, directrice Unité territoriale Chartreuse et Fabien Bourhis, chargé de mission forêt filière bois au Parc de Chartreuse.

Le 13 février 2015, la forêt de la Grande Chartreuse a reçu le label national Forêt d'Exception®. Ce label récompense l'important travail de concertation mené autour de la gestion de ce territoire unique. Troisième forêt française à être ainsi reconnue, la forêt de la Grande Chartreuse succède à celles de Fontainebleau et Verdun, labellisées respectivement en 2013 et 2014.

Entre production, biodiversité et loisirs

Ses 8 500 hectares en font la plus grande forêt domaniale des Alpes. Elle constitue le cœur sylvestre du Parc naturel régional, dont elle couvre 11% de la surface. Pourvoyeuse de bois de grande qualité, la forêt de la Grande Chartreuse s'inscrit au cœur de l'économie locale. D'une très grande richesse faunistique et floristique, elle offre en même temps un écrin de verdure aux habitants des agglomérations voisines. Et c'est un haut lieu de mémoire et d'histoire, étroitement lié à l'ordre des Chartreux. Ce dernier a façonné la géographie des lieux et initié le développement de ce massif exceptionnel.

Construire en innovant

En choisissant la démarche «Forêt d'exception®», les quatre principaux partenaires du projet (l'ONF, le conseil départemental de l'Isère, le Parc naturel régional de la Chartreuse et l'État) ont souhaité mettre en place une réflexion approfondie sur les différentes fonctions de la forêt et ses influences sur les écosystèmes. «Ce travail commun entrepris depuis bientôt trois ans nous a d'abord permis de construire un véritable dialogue, en abordant tous les sujets», retient Dominique Escaron, Président du Parc. L'objectif est aujourd'hui de faire de cette forêt un laboratoire vivant où explorer et expérimenter des actions innovantes afin de faire évoluer les objectifs et les méthodes de gestion des forêts du massif de la Chartreuse.

Mieux connaître et partager les richesses de la forêt

Grâce au travail entre l'ONF et ses partenaires, les premières démarches concrètes ont pu être mises en œuvre : le patrimoine archéologique et historique a été inventorié, une étude socio-ethnologique sur les perceptions de la forêt par les habitants du massif a été effectuée, des sites majeurs à réaménager pour l'accueil du public ont été identifiés. Attribué pour 5 ans, le label va permettre de renforcer la dynamique positive qui s'est créée entre les partenaires du projet... Pour valoriser encore mieux ce patrimoine remarquable et le transmettre aux générations futures.

Dans le cadre de la labellisation Forêt d'Exception, l'ONF cofinance les actions conformes au contrat de projet si d'autres financements sont mobilisés. Le Parc étant structure relais pour mobiliser des crédits régionaux et européens.

Au cours de l'année 2016 ce fut le cas par exemple pour le projet du Marteloscope au Col de Porte destiné aux scolaires dans un premier temps puis au grand public.

Le marteloscope permet de simuler des martelages (décisions de coupe) et d'en visualiser les conséquences sur le peuplement. C'est une parcelle forestière où tous les arbres sont spatialisés et décrits. Lors des sessions de formation, chaque groupe de « marteleurs virtuels » parcourt le terrain et consigne le numéro des arbres qu'il choisit de récolter, ainsi que la raison de ce choix. Un programme informatique permet ensuite de traiter les données et de les analyser selon différents critères (économiques, écologiques, risques, ...).

Les résultats de la récolte fictive des différentes équipes sont l'occasion d'explications et de discussions sur la gestion sylvicole du peuplement. Chacun ayant une sensibilité différente, les échanges sont généralement nombreux et fournissent l'occasion d'enrichir sa réflexion de celles des autres participants.

Sous la forme d'un exercice ludique et concret, c'est un outil d'aide à la décision, de formation et de sensibilisation.

D'autres projets sont en cours et devraient voir le jour en 2017 :

- Forêt de sens rénovation du sentier du forestier au Col de Porte autour des sens et de la sculpture dans le cadre de la fête de la forêt de montagne 2017 qui se déroulera à St Pierre de Chartreuse
- Rénovation des sites de la Prairie du Col de Porte et des parkings du Charmant Som
- Rénovation du Vallon du Monastère

• Point d'avancement sur l'AOC Bois de Chartreuse :

Sylviculteurs, bûcherons, exploitants, transporteurs, scieurs, entreprises de séchage, charpentiers et architectes se sont réunis au sein du Comité Interprofessionnels des Bois de Chartreuse et ont demandé la reconnaissance en **AOC** pour les Bois de Chartreuse. Le Bois de Chartreuse est **un bois massif de construction** en sapin et épicéa destiné à la construction de **maisons ossature bois, de charpentes, de bâtiments publics**; en neuf ou en rénovation...

C'est un **produit typique** alliant facteurs naturels, histoire et savoir-faire. L'AOC met en valeur cette culture bois et garantit l'origine Chartreuse à travers la **traçabilité** du produit, la gestion forestière en futaie irrégulière et la **qualité** du sciage. Cette AOC permet de mettre en valeur sa spécificité, d'être identifiés par les clients et se différencier du bois industriels de France ou d'ailleurs.

A quel prix? Aujourd'hui l'écosystème créé ne revient pas à la filière bois. Le bois est soit disant trop cher ? Pour cela, le bois de Chartreuse cherche à être reconnu pour ces qualités et non à être comparé avec d'autre produit normé soit disant identique....

Construire sa maison en Bois de Chartreuse permet de garder la valeur ajoutée sur le territoire et de maintenir les savoir-faire et les emplois locaux. Mais c'est aussi valoriser l'écosystème vertueux qui en découle : paysages, biodiversité, forêt de protection, loisirs.

Le Bois de Chartreuse c'est quoi?

Notre demande en reconnaissance pour les bois de Chartreuse porte sur des bois ronds et des sciages destinés à la construction. Ces bois suivent un cahier des charges précis garantissant l'origine et les savoir-faire du produit. Notre but est que les prescripteurs (particuliers, communes...) puissent avoir le choix de l'origine du bois dans sa construction. Notre bois ainsi identifié pourra être choisi pour ses qualités, les savoir-faire et sa traçabilité. Le charpentier le commandera auprès des scieurs. C'est le cercle vertueux du circuit court avec de l'économie socio-responsable, des emplois non délocalisables et de faibles dépenses d'énergie en comparaison avec d'autres matériaux de construction.

Le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse

Créé en 2005 pour porter la demande en reconnaissance en AOC Bois de Chartreuse, c'est l'interlocuteur privilégié de l'INAO. Cette association a été accompagnée par le Parc depuis 2005 jusqu'à trouver son indépendance en 2015. Le Parc continue à la soutenir très fortement.

Les étapes franchies vers l'AOC Bois de Chartreuse

- **Détermination de l'aire géographique Bois de Chartreuse**, qui sera plus large que le territoire du Parc, ira sur les plaines pour inclure certaines scieries.
- Finalisation du cahier des charges garantissant l'origine et les savoir-faire du produit ainsi que l'établissement du plan de contrôle sur la base de ce cahier des charges

Des dates à venir

- 16 nov, Passage au Comité national des appellations de :
 - l'aire géographique
 - du rapport d'étape sur le cahier des charges, l'ODG et le contrôle
- 15 déc, Début consultation publique de l'Aire pour 2 mois
- Avril 2017, Passage au Comité national des appellations :
 - validation finale de l'aire géographique
 - validation du cahier des charges, du plan de contrôle et Organisme de Gestion
- Juin-juillet 2017 : Procédure national d'opposition sur le cahier des charges
- Nov 2017 : Comité national pour la validation totale du dossier et obtention de l'AOC